



Mise en vente du pavillon que j'accupe..

Par **Henri Darré**, le **03/08/2010** à **20:56**

Bonjour,

Je suis locataire d'un pavillon, depuis le 2 décembre 1982.

J'ai toujours payé mon loyer régulièrement.

Je suis âgé de 87 ans.

J'apprends que mon propriétaire veut mettre sa maison en vente.

1°/ En raison de mon âge, peut-on me demander de libérer le pavillon pour cause de vente ??

Je vous remercie de vos conseils.

Henri Darré

Par **HUDEJU**, le **04/08/2010** à **00:08**

Bonsoir

Le bailleur a parfaitement le droit de vendre sa maison avec un locataire dedans ; suivant la loi du 06 juillet 1989 , le locataire est même prioritaire à l'achat .

Dans votre cas , si l'acheteur veut vous mettre dehors , il doit faire un congé pour reprendre 6 mois avant la date d'anniversaire du bail (soit en R + AR ou par huissier).

Il faut également pour les locataires de plus de 70 ans et touchant une retraite inférieur à une fois et demi un SMIC brut qu'il vous propose un autre logement correspondant à vos besoins et possibilités financières , doit être situé soit dans le même arrondissement ou la même

commune , soit limitrophes mais pas plus de 5 kilomètres .

Cette obligation ne concerne pas le bailleur si celui ci a plus de 60 ans et un revenu inférieur à une fois et demi un SMIC brut .

Tout cela vous laisse le temps de vous retourner ,mais je comprend bien qu'à votre age , ceci a de quoi vous perturber ; donc n'hésiter à nous faire part de l'évolution de la situation pour des conseils utiles .